Bruxelles, le 18 août 2025

À l'attention de : Kaja Kallas

Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne

[Lettre envoyée par courrier électronique]

Les syndicats européens appellent l'Union européenne à prendre des mesures plus décisives et plus fermes concernant Gaza

Madame la Haute Représentante,

En tant que syndicalistes européens engagés en faveur de la justice, des droits humains et du droit international, nous vous écrivons pour vous faire part de notre profonde inquiétude face à la situation humanitaire catastrophique à Gaza et aux actions actuelles du gouvernement israélien.

Les syndicats de toute l'Europe ont fait entendre leur voix pour demander à l'UE d'agir face à la situation humanitaire inacceptable à Gaza, à l'obstruction continue et délibérée de l'aide humanitaire, à la destruction à grande échelle des infrastructures civiles et au nombre écrasant de victimes civiles à Gaza, parmi lesquelles des travailleurs et des syndicalistes.

Il est essentiel que l'UE utilise tous les outils à sa disposition pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et durable, et pour garantir un accès total, sans entrave et durable de l'aide humanitaire à la population de Gaza.

Nous savons que la Commission a pris certaines mesures concernant la participation d'Israël au programme de recherche Horizon Europe, qui doivent être adoptées de toute urgence. Toutefois, ces mesures sont loin d'être suffisantes pour faire face aux violations du droit international humanitaire et aux souffrances généralisées de la population civile. Des mesures limitées dans le domaine de la coopération en matière de recherche ne sont pas à la hauteur de la gravité de la situation sur le terrain à Gaza et ne reflètent pas non plus l'ampleur du non-respect par le gouvernement israélien des obligations en matière de droits de l'homme inscrites dans l'accord d'association UE-Israël.

Nous rappelons que la Cour pénale internationale a déclaré que la famine infligée aux civils comme méthode de guerre constitue un crime de guerre. Dans ce contexte, la responsabilité juridique et morale de l'Union européenne d'agir n'a jamais été aussi urgente.

Le temps des avertissements et des déclarations est révolu depuis longtemps, l'UE doit prendre des mesures décisives et immédiates.

Nous appelons donc la Commission européenne à :

- Agir sur la base de sa propre évaluation et de ses propres conclusions concernant les violations, et imposer des sanctions immédiates, y compris la suspension de l'accord d'association UE-Israël, compte tenu de l'article 2 de cet accord, qui subordonne la coopération au respect des droits de l'homme et des principes démocratiques ;
- Mettre fin à toutes les relations commerciales et économiques avec les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Ces colonies sont illégales au regard du droit international, comme l'ont réaffirmé

de nombreuses résolutions des Nations unies. L'UE doit appliquer une interdiction d'importer des biens et des services provenant de ces colonies et d'exporter vers ces territoires, afin de garantir que les marchés européens ne se rendent pas complices de la violation des droits des Palestiniens et de l'annexion continue de terres.

En tant que représentants des travailleurs, nous appelons l'UE à prendre ces mesures et à utiliser tous les moyens à sa disposition pour promouvoir une résolution juste et durable du conflit, fondée sur une solution à deux États et reposant sur le droit international et les principes de paix, de justice et d'égalité. Nous condamnons les déplacements forcés et nous nous joignons aux appels en faveur de la libération de tous les otages.

Les civils israéliens et palestiniens ont droit à la sécurité, à la dignité et à la liberté de vivre à l'abri de la violence.

Nous condamnons également fermement l'annonce récente par le gouvernement israélien d'une nouvelle opération militaire de grande envergure visant à prendre le contrôle de la bande de Gaza. Nous appelons l'UE à prendre des initiatives urgentes pour faire pression sur le gouvernement israélien afin qu'il renonce à cette opération. Toute mesure ou tentative d'annexion ou d'extension des colonies viole le droit international.

Nous exhortons la Commission à prendre ces mesures immédiates conformément au droit de l'UE, au droit international humanitaire et aux valeurs communes qui sous-tendent le projet européen.

Cordialement,

Esther Lynch	Judith Kirton-Darling	Jan Willem Goudriaan	Jelmer Evers	Oliver Roethig
CES Secrétaire général	industriAll Europe Secrétaire général	EPSU Secrétaire général	ETUCE Directeur européen	UNI Europa Secrétaire régionale

Livia Spera	Tom Deleu	Enrico Somaglia	Nigel Dennis	Ricardo Gutiérrez
ETF Secrétaire général	EFBWW Secrétaire général	EFFAT Secrétaire général	EUROCOP Chef de bureau	EFJ Secrétaire général